

PLAN LOCAL d'URBANISME
PLU approuvé



Commune de
Brunstatt-Didenheim
BRUNSTATT

3a. Plan de zonage au 1/5000^{ème}

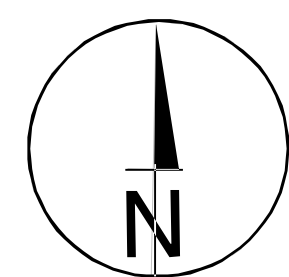
Plan Local d'Urbanisme approuvé le
22 mars 2018 par délibération du conseil
municipal



Le Maire



2018



ECHELLE 1/5000

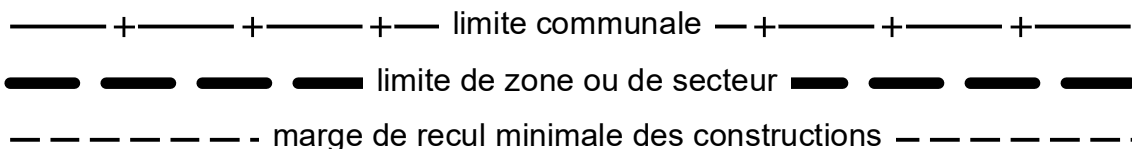
Liste des emplacements réservés

N° de l'opération	Désignation de l'opération	Bénéficiaire
1	Prolongement de la rue du Dr Lattmann jusqu'à la RD 21	Commune
2	Aménagement d'un rond-point à l'intersection de la rue du Dr Lattmann et de la rue du Dr Mangin	Commune
3	Liaison d'axe entre les rues Clemenceau et Durborg	Commune
5	Extension du terrain	Commune
6	Aménagement d'un local	Commune
9	Création d'un Bassin d'orage	SYOM Municipal

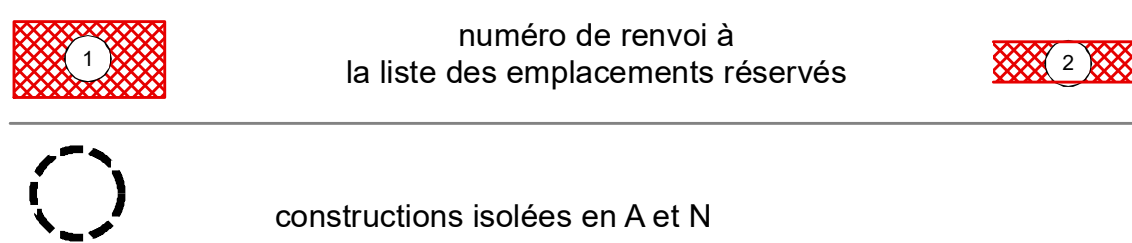
Liste des emplacements réservés en vue de la réalisation de logement collectif sociaux

N° de l'opération	Désignation de l'opération	Bénéficiaire
4	Opération de réaliser au moins 20 % de logements collectifs sociaux	Commune
7	Opération de réaliser au moins 50 % de logements collectifs sociaux	Commune
8	Opération de réaliser au moins 70 % de logements collectifs sociaux	Commune

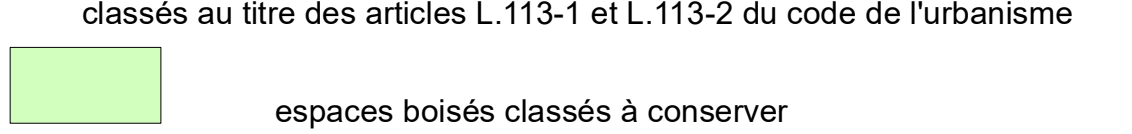
LIMITES



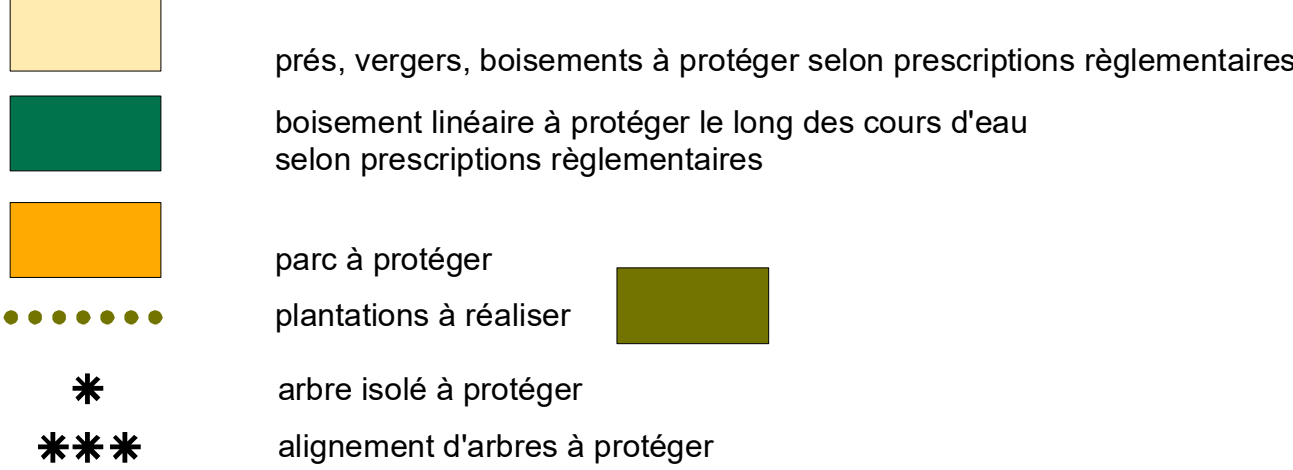
EMPLACEMENTS RESERVES



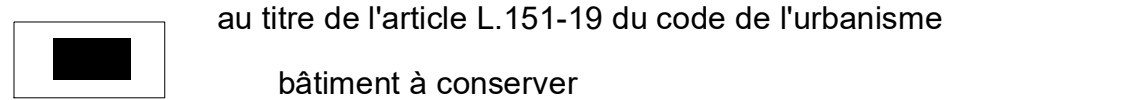
PLANTATIONS ET ESPACES BOISES



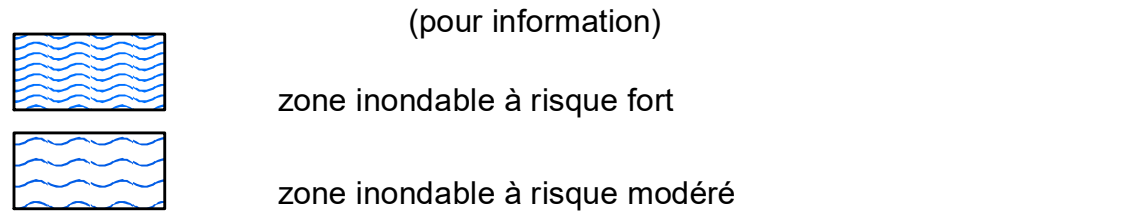
ELEMENTS DU PAYSAGE DELIMITES ET DE L'ENVIRONNEMENT



PATRIMOINE BATI PROTEGE



Plan de Prévention des Risques d'Inondation



D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites
parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de
zone ou de secteur.

Extraits au 1/2500 des secteurs 1AUa, 1AUB, 1AUC

